



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014

Publication : 19/02/2014

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 17 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATMANN Sabine représentant Mme CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques représentant M. DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre et VAGINAY Bruno

EXCUSES : Mlle JACQUES Elisabeth et M. JACQUES Jean.

Délibération n° 2014/26

OBJET : PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES AIRES D'EMBARQUEMENT ET DEBARQUEMENT EAU VIVE DE LA RIVIERE UBAYE – DEMANDE DE SUBVENTION.

CONSIDERANT que la rivière Ubaye est reconnue comme exceptionnelle par les adeptes des sports et loisirs d'eau vive, depuis les années 1930.

CONSIDERANT que des le début des années 1990 la CCVU a développé un plan d'aménagement visant à valoriser et développer les pratiques d'eau vive, dans un cadre harmonieux et respectueux de l'environnement.

CONSIDERANT que les sports d'eau vive contribuent fortement à l'offre touristique globale de la vallée, et génèrent un impact économique significatif.

CONSIDERANT qu'après une vingtaine d'années de fonctionnement il est nécessaire de requalifier l'ensemble de cette offre, en aménageant les sites existants, ou en créant de nouveaux sites en remplacement d'anciens devenus obsolètes.

VU le programme de travaux proposé par le Service Communautaire « Activités de pleine Nature » estimé à la somme de **70 075 € HT**,

Sur proposition de Monsieur Max GRANIER, Vice-Président, chargé des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

-APPROUVE le programme de travaux qui lui est présenté,

-DONNE son accord à la réalisation desdits travaux,

-SOLLICITE du Département des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de **30 %** du montant HT,

-SOLLICITE de la Région Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention à hauteur de **50 %** du montant HT,

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :..... **70 075.00 € HT**

Recettes :

Subvention CG 04 (30%)..... 21 023.00 €
Subvention Région PACA (50%)..... 35 037.00 €
Autofinancement Communauté (20%)..... 14 015.00 €

Total Recettes 70 075.00 €

-SOLLICITE du Conseil Général et du Conseil Régional, compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre lesdits travaux au plus tôt l'autorisation de commencer les travaux avant leur décision d'attribution de subvention.

-RAPPELLE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté - Section d'investissement – opération 036.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Michel LANFRANCHI.

